

PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 octobre 2022

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Absente : Mme la Municipale Elise BUCKLE (sur décision de suspension par le Conseil d'Etat du 29 juin 2022)

Excusés : BIELER Eric, BÜRKI Véronique, DELAHAYE Sébastien, DUPASQUIER Armelle, ENGGIST Béatrice, HANHART Jacques, MARQUES Manuel, OLSEN Véronique, UELTSCHI Bernard, WARMENBOL Claire

Absents : BAJULAZ Romain, DELLEY Stéphane, FELIX Yves, GERBER Joëlle, KIRCHNER Volker, NILSSON Hans Rasmus, ZOPPI Léo

2. Procès-verbal de la séance du 29 août 2022

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute le point 7 bis « Communications de la COREG », le point 20bis « Interpellation de M. Yves Félix intitulée « Face aux vents contraires qui soufflent sur les finances publiques, comment la Municipalité va-t-elle naviguer ? » » et le point 20ter « Interpellation de Mme Chloé Besse intitulée « Crise énergétique, inflation, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle ? Quelles mesures pour les personnes les plus précaires ? » »

Aucune autre demande de modification n'est demandée.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Fortesa Qarri, UDC, de Mme Beatrice Barenco, SOC et de M. Jonas Donnet, VERTS.
- Le Bureau a élu M. Thomas Valea, VL, en remplacement de M. Patrick Buchs et M. David Weaver, UDC, en remplacement de Mme Fortesa Qarri. Leur élection, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, ils seront assermentés au point 6 de l'OJ, de même que M. Sacha Vuadens, SOC, et de M. Alexandre Adnane, VERTS, 1^{er} viennent-ensuite de leur liste respective.
- Le Bureau a également reçu la lettre de démission de Mme Chiara Montecchio de la COREG.
- Le Bureau a accordé les délais de réponse aux postulats suivants :
 - Au 14 novembre pour le postulat de M. Yves Gauthier-Jaques sur la stratégie numérique.
 - Au 12 décembre pour celui de M. Pierre Girard concernant la ligne 805 des TPN et celui de M. Alexander Federau pour les transports à la demande.
 - Au 12 décembre pour les objectifs chiffrés de Nyon s'engage.
- Le Bureau rend attentif les 1^{ers} nommés des préavis 42, 45 et 46 de transmettre leur rapport pour la séance du mois de novembre.

- M. le Président rappelle de ne pas oublier de s'inscrire pour le souper du Conseil du 31 octobre, sympathique soirée. Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil, cette soirée pourra être intégralement offerte par la commune. Il remercie M. le Syndic et ses collègues pour leur précieux soutien.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à M. Jacky COLOMB au sujet de l'éclairage du chemin du Cossy. Des essais sont en cours pour réduire de manière importante l'éclairage de 25%. D'ici mi-octobre, ils pourront voir les résultats et en tireront les conclusions. M. le Municipal répond également à Mme Aurélie HEGETSCHWEILER à propos des déperditions du réseau d'eau de la ville. Bonne nouvelle, la ville est bon élève. Ils font une inspection du réseau d'eau par tranche d'un tiers toutes les années, ce qui signifie que tous les trois ans, le réseau est entièrement inspecté. Cela permet de détecter très rapidement les fuites et les déperditions sont de l'ordre de 3%.

M. le Municipal fait encore un petit bilan des mesures de restriction d'eau qui ont été prononcées le 25 juillet dernier et qui ont permis, grâce à tous les efforts de la population qu'il remercie, de diminuer de manière très conséquente la consommation d'eau au cours de l'été. Environ 30% d'eau a été économisé à partir de cette date, grâce à l'interdiction d'arrosage des pelouses et remplissage des piscines. C'est un magnifique effort qui a porté ses fruits. La situation hydrique n'est pas encore au meilleur, car il y a un déficit d'environ un tiers de la pluviométrie sur les neuf premiers mois. La situation n'est pas encore complètement rétablie. Le mois de septembre a été le mois le plus pluvieux de l'année, mais cela n'a pas permis de compenser le manque d'eau de cet été. Il enchaîne sur les économies d'énergie. La Municipalité a pris une série de décisions ce jour. Depuis plusieurs semaines, ils travaillent sur deux axes. Le premier consiste en un groupe de travail qui se prépare à répondre aux demandes de la Confédération qui pourraient tomber cet hiver en cas de pénurie, ce que l'on appelle le plan Ostral. La Municipalité prépare un plan d'actions pour répondre aux exigences que la Confédération pourrait dicter en cas de pénurie avec quatre degrés de décisions qu'ils devraient prendre et qui devraient permettre de conserver les fonctions vitales de la ville, tels que la STEP, les hôpitaux, la police etc... Cela permettrait, en cas de pénurie, d'épargner de l'électricité. Concernant le deuxième axe de travail, il s'agit de mesures volontaires que la Municipalité a souhaité mettre en place rapidement. Cela s'inscrit dans un contexte général d'économies qui sont préconisées par beaucoup de monde. Deux décrets sont actuellement en consultation au Conseil d'Etat, en particulier pour l'éclairage nocturne des commerces, des administrations, des bureaux, des enseignes et des vitrines. Les directeurs cantonaux de l'énergie ont fait toute une série de recommandations qui sont le cadre général sur lequel la Municipalité a travaillé. Elle a, avec ses services, repéré 47 mesures d'économies qui vont être tranquillement mises en place dans les jours et les semaines qui viennent. Certaines doivent encore être étudiées pour leur mise en place. Cela concerne des recherches d'efficacité de la consommation, de sobriété, de sensibilisation et d'augmentation des ressources locales. Tout a été passé en revue dans les consommations de la ville. Ils ont réfléchi à l'éclairage de fêtes, à l'éclairage public, à l'accès aux infrastructures sportives (piscines, patinoire), la température des locaux, etc... Il n'a pas été prévu de fermer les installations sportives, mais la période de mise en place de la patinoire sera un peu plus courte et l'horaire légèrement réduit. Un grand axe de ces économies d'énergie est la population de la ville, qui peut, par des gestes simples, économiser cette énergie. Tout ce qui est économisé aujourd'hui permet de préserver les ressources pour cet hiver. Cela permet également de diminuer les factures du coût de l'électricité qui a augmenté comme il l'a signalé au mois d'août. Il rappelle le programme Eco-logements qui est disponible. La population peut appeler les Services industriels qui peuvent se déplacer au domicile pour conseiller les habitants pour faire des économies d'énergie. Un plan équivalent existe pour les entreprises pour lesquelles les Services industriels sont également disponibles pour étudier de quelle manière elles peuvent épargner de l'énergie (électricité et gaz). Une communication plus complète sera faite la semaine prochaine.

Mme la Municipale Roxane FARAUT informe le Conseil que le Conseil intercommunal de Police Nyon Région, dans sa séance du 21 septembre dernier, a validé un préavis de crédit d'équipements pour le futur Hôtel de police. Ce préavis était le dernier, après six ans de travail

de la part notamment des services de la ville de Nyon, qui permettra à la PNR de prendre possession de ses nouveaux quartiers dans la deuxième moitié du printemps. Elle remercie les services de la ville de Nyon qui, depuis six ans, œuvrent pour la réalisation de cette infrastructure et particulièrement le Service d'architecture qui, grâce à son travail, met une infrastructure digne de 2022 à disposition, qui fera progresser les conditions de travail des collaborateurs. Le seul bémol est que, lors de cette séance, six Conseillers issus de Nyon n'aient pas été présents. Pour rappel, Nyon a 13 Conseillers alors que Crans et Prangins en ont 9 au total. Dû à la taille de notre ville et des statuts de l'association, Nyon a une majorité au Conseil intercommunal et elle rappelle que finalement lorsque des gens sont absents, ils risquent de perdre cette majorité. En dehors de cela, elle tient à remercier la commission qui a travaillé sur ce crédit d'équipement pour son travail besogneux et précis. PNR et ses collaborateurs se réjouissent de pouvoir emménager.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Florence DARBRE GUBBINS qui souhaitait savoir à quel stade était le PQ de Champ-Colin. L'élaboration du plan d'ensemble, de l'arborisation et de la végétation du quartier Champ-Colin a été initiée pour donner suite aux amendements votés par le Conseil communal. Les conclusions viendront alimenter le dossier. Ce dernier sera soumis au Canton pour examen complémentaire cet automne. L'enquête publique complémentaire est prévue pour le premier semestre 2023.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond également à Mme Florence DARBRE GUBBINS, au sujet de la mise à l'enquête d'antennes de téléphonie mobile. Il signale que, suite à la levée par le Canton du gel des autorisations pour de nouvelles installations en 2021, la Municipalité a pris un certain nombre de décisions de principe, afin de disposer d'un cadre clair pour le traitement des demandes soumises à la police des constructions. Elle a décidé de suivre les recommandations des services cantonaux quant au respect des normes techniques et sanitaires liées à ce type d'installations. En résumé, si les services cantonaux délivrent un préavis positif sur ces dossiers soumis à enquête publique, la Municipalité délivrera le permis de construire. Néanmoins, elle sera attentive à la bonne intégration de ces installations dans le contexte bâti et s'assurera que les demandes reçues respectent les dispositions du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions. La Municipalité a également décidé d'être ouverte à des demandes d'installations de téléphonie mobile sur les terrains ou bâtiments communaux, pour autant que la demande respecte les normes légales et réglementaires supérieures. Concernant le choix des emplacements, les opérateurs négocient directement avec les propriétaires privés pour installer les infrastructures sur les bâtiments. La Municipalité n'a pas d'instruments, à l'heure actuelle, pour contrôler, imposer ou interdire certains emplacements du moment que le projet respecte les normes légales et réglementaires supérieures. Elle a néanmoins chargé le service du territoire, dans le cadre de réflexions visant à adapter le RPE, d'intégrer la notion de zones prioritaires d'implantation d'installations de télécommunication afin de disposer de moyen à long terme de règles pour le déploiement de ces installations.

M. le Syndic répond également à M. Claude FARINE au sujet du sondage de l'UCV sur la possible suppression des cartes journalières CFF. En octobre 2020, les communes ont été informées par l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses que l'Alliance Swisspass avait décidé de proposer la carte journalière commune jusqu'à la fin de l'année, puis de la remplacer par une solution alternative qui restait à définir. Fin 2021, l'Alliance Swisspass, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses ont indiqué aux communes que les possibilités de commandes de lots de cartes journalières communes seraient plus flexibles et que, par mesure de souplesse, il serait toujours possible de s'en procurer jusqu'à fin janvier 2023. Depuis, des discussions ont eu lieu afin de trouver une issue favorable pour une substitution adéquate du produit. Les échanges ont débouché sur deux options : l'option A, vente de la carte journalière dégriffée par les communes comme point de vente exclusif, y compris en version papier au guichet. L'option B est la vente de cartes journalières « promotion » par les communes. La consultation de l'UCV a consisté à recueillir l'avis des communes sur la voie dans laquelle s'engager pour la solution de remplacement, sachant qu'aucune des options n'a été développée dans les détails. La nouvelle solution doit être définie puis présentée aux trois associations pour approbation. La ville de Nyon a donné un avis favorable à l'option A, proposant la mise à disposition d'une application permettant la vente au guichet en format papier de cartes journalières dégriffées aux habitants. Toutes les communes

accèdent à la même application et au même contingent. Avec cette option, il n'y aura donc plus de contingent distinct, ni de prix variable selon les communes. Quand le contingent journalier est épuisé, les villes et communes ne peuvent plus vendre de cartes journalières dégriffées supplémentaires pour le jour concerné. Les cartes journalières dégriffées sont d'ores et déjà vendues via l'applications CFF. Néanmoins la vente de ces cartes par les communes permettra de répondre aux besoins de ceux qui ne disposent pas de smartphones ou pour qui l'utilisation est trop compliquée. Les communes toucheront une commission de l'Alliance Swisspass sur la vente des cartes journalières dégriffées. Cela sera des recettes supplémentaires, sans risques financiers, puisque seules les ventes seront facturées alors qu'à ce jour, quand des cartes ne sont pas utilisées, cela coûte aux finances communales. L'option B, la vente de cartes journalières « promotion » comme proposé notamment par la Coop ou la Poste, n'a pas été retenue par la ville de Nyon. Dans ce cas, les communes pourraient vendre des cartes journalières à leur guichet pendant une période d'action définie. Cela représenterait du travail supplémentaire pour les communes, car il faudrait faire la promotion de chaque action séparément auprès de la population, car il n'y aurait pas d'offre permanente. Le travail de coordination serait également assez considérable. Ils attendent des nouvelles pour savoir comment cela va se passer, notamment en 2023, avec quelques informations disant que le système actuel pourrait perdurer durant toute l'année 2023.

M. le Syndic répond encore à M. Pierre GIRARD au sujet de la mise à l'enquête pour des agrandissements de terrasses d'établissements publics. Il l'informe, qu'afin de soutenir les exploitants d'établissements publics qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire, la Municipalité avait décidé de faciliter la création de terrasses temporaires sur le domaine public et sur le domaine privé communal. Les différentes demandes ont fait l'objet d'une autorisation d'une durée déterminée qui arrive à échéance le 31 octobre 2022. Il n'est pas prévu que ces autorisations temporaires soient prolongées. Les tenanciers qui souhaitent pérenniser leur terrasse peuvent déposer une demande de permis de construire, soumise à enquête publique, selon les procédures habituelles. Les exigences de qualité sont posées à toute pérennisation de ces terrasses temporaires afin d'assurer leur esthétisme et leur bonne intégration dans l'espace public. Ceux qui ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche devront libérer l'espace occupé à la fin octobre. Les terrasses implantées sur le domaine public occupent des places de stationnement qui ne sont pas dédiées à des locaux privés (logements, commerces, bureaux, etc...) et ne sont donc pas soumises à la contribution de remplacement telle que définie à l'article 98 du RPE. Tout exploitant de terrasse sur le domaine public doit s'acquitter d'une taxe d'occupation qui s'élève à CHF 3.-/m² par année. Les tenanciers en sont informés.

6. *Assermentations*

M. le Président procède à l'assermentation de MM. Thomas VALEA, VL, David WEAVER, UDC, Sacha VUADENS, SOC et Alexandre ADNANE, VERTS et leur souhaite la bienvenue.

7. *Elections dans diverses commissions permanentes*

Election de M. David WEAVER, UDC, à la COREG et au Conseil intercommunal à l'unanimité.

Election de M. Maël JOLY, SOC, comme suppléant à la COREG et au Conseil intercommunal à l'unanimité, en remplacement de Mme Chiara Montecchio.

Election de Mme Alexia SEGUY, VERTS, à la PNR à l'unanimité en remplacement de M. Jonas Donnet.

7bis *Communication de la COREG*

M. Claude FARINE signale que le Conseil intercommunal s'est réuni jeudi 29 septembre aux confins de la Région, à Saint-George. Malgré la distance, 39 communes sur 41 étaient présentes. Deux préavis et une élection au Comité de direction étaient à l'ordre du jour. Les délégués ont ainsi accepté un crédit de CHF 103'000.- pour la mise en place et la gestion d'une

carte de transport touristique régionale. Cette nouvelle prestation sera offerte aux visiteurs qui passent au moins une nuit dans un hébergement du district : hôtel, auberge de jeunesse, camping ou bed and breakfast. Elle permettra aux hôtes de voyager librement sur l'ensemble des lignes trains et bus qui font partie de la communauté « Mobilis » dans le district. La mobilité est en effet essentielle pour aller se promener, se restaurer ou visiter des sites d'intérêt d'une région. Pour certains touristes, ce sera l'occasion de laisser la voiture ou d'utiliser en train, de vivre à un rythme différent, de regarder les paysages autrement et aussi (ce n'est pas négligeable) de polluer moins. Évidemment, un gros effort sera nécessaire de la part de Nyon Région Tourisme pour « vendre » au mieux les différents spots touristiques de la région. Le but de cette carte est d'inciter les touristes à prolonger leur séjour dans notre région. Actuellement, la moyenne des séjours est de deux nuits. En 2021, 148'000 nuitées ont été enregistrées. Concrètement, c'est lors du check-in que les hôtes recevront une carte dématérialisée dont le QR-Code sera le sésame. En complément, un projet de carte d'hôte offrant des réductions à l'entrée de sites à visiter (musées, expositions) est également envisagé.

Parallèlement, un outil informatique automatisé sera introduit pour la collecte et la gestion de la taxe de séjour. Il faut se souvenir que, dans le district, les 45 communes partenaires ont mutualisé cette taxe pour développer le tourisme. Outre la part qui leur revient, les communes financent Nyon Région Tourisme et ses offices, et ont aussi créé un Fonds régional d'équipement touristique (FRET). C'est par le biais de la taxe de séjour que toute l'opération sera financée. Un bilan sera tiré après deux ans de fonctionnement.

Les délégués ont également voté un crédit de CHF 100'000.- pour continuer à promouvoir la mobilité. Depuis 2012, une stratégie de communication avait été définie, qui s'appuie sur trois piliers : informer, inciter et impliquer. Sur le plan de l'information, la Région distribue des dépliants sur le réseau des TP, sur les bus nocturnes (introduits en 2019) et propose aux communes des pochettes d'informations pour les nouveaux habitants. Par ailleurs, la Région incite habitants et touristes à essayer le demi-tarif des TP et les vélos en location, Publibike, à bénéficier de rabais pour le cinéma, les théâtres ou le zoo de la Garenne. Ces actions d'incitation ne sont organisées que sur des périodes limitées, il faut être attentif. C'est sûrement sur le plan du changement des habitudes pour la mobilité du quotidien qu'il reste beaucoup à faire : plan de mobilité interentreprises et incitation à utiliser l'application « Guichet mobile » qui permet notamment de faire du covoiturage.

Enfin, le Conseil intercommunal a élu une nouvelle membre au Comité de direction, après la démission de Chantal Landeiro, ex-syndique de Le Vaud, chargée à la Région de la Culture et du Sport. Deux femmes étaient sur les rangs, toutes deux au CV très convaincant et engagées dans leur commune depuis de nombreuses années : Nathalie Vez, municipale à Givrins et Valérie Jeanrenaud, syndique de Burtigny. C'est cette dernière qui a été largement élue. Les postes qu'elle a occupés dans le milieu culturel – elle a notamment travaillé pour Le Livre sur les Quais de Morges, mais aussi le fait qu'elle ait présidé le Conseil intercommunal lors de la dernière législature, ont certainement joué en sa faveur.

Très brièvement et pour terminer, encore deux informations sur le Conseil intercommunal du 23 juin pour lequel aucune information n'avait été transmise. Tout d'abord la commune de Crans fait désormais partie de la Région de Nyon, et le Conseil intercommunal a décidé d'augmenter la cotisation des communes membres, qui passera de CHF 20.- à 25.- par habitant dès 2023.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. **Rapport de commission – Préavis N° 2022/52**
Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray – Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du projet du complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit de CHF 20'000.- pour une requalification du stade de Marens – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens ».

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La commission propose un amendement, à savoir la modification du point 2 et la suppression du point 4 des conclusions. La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, à la lecture du rapport 2022/52, voit qu'il est mentionné que, suite à une question de la commission, la Municipalité a rencontré le comité du FC Italia quelques jours avant la tenue de la commission. A part la problématique de la suppression de la buvette, source non négligeable de revenus pour le club, peu d'informations sont données permettant au Conseil communal de savoir si le club fait corps, ou pas, avec ce projet. C'est donc par le biais d'un article du journal La Côte, publié en ligne samedi passé, qu'il a appris qu'une pétition a été lancée par le FC Italia. Cette dernière demande aux autorités de revoir leur copie et plutôt de proposer un projet pour pérenniser, ou moderniser, ce stade, à l'instar du postulat de M. Pierre Girard. Le lancement de cette pétition montre clairement que les principaux utilisateurs de ces infrastructures s'opposent à ce projet et demandent aux autorités de travailler au maintien du stade de Marens. Cela apporte, de toute évidence, un élément nouveau et considérable à prendre en compte dans ce dossier. En tant que Conseiller communal, il ne peut pas fermer les yeux sur les inquiétudes de ce club actif depuis plus de 60 ans, comptant 14 équipes et plus de 90 juniors en formation. Il est d'avis que le Conseil doit avoir toutes les cartes en mains au moment du débat et du vote final sur ce préavis. Il demande, conformément à l'article 82 du Règlement, le renvoi de cet objet au prochain Conseil. Comme il n'y a pas d'urgence, ce délai permettra de mieux cerner la position du club utilisateur et surtout avoir l'élégance de leur donner l'opportunité de se faire entendre avant que ce préavis ne soit voté.

M. Olivier MONGE précise l'idée de l'amendement. Pour le moment, rien ne bouge, personne ne déménage quoi que ce soit. Il s'agit d'étudier, comme précisé par l'amendement, et attendre les études pour voir ce qui sera proposé. C'est à ce moment seulement qu'il y aura tous les éléments pour décider du destin de ce terrain et dans quelle mesure le FC Italia sera impacté ou pas. Le déplacement des activités footballistiques sera in fine total, partiel ou inexistant. Pour l'instant on ne peut rien dire, il s'agit d'étudier. La Municipalité est bien consciente des inquiétudes du FC Italia, mais il y aura des ateliers participatifs avec toutes les parties prenantes. Il estime que l'amendement répond aux questions de M. Soldini.

M. Michael SAUERLAENDER pense que nous sommes dans une période où il faut réduire les transports. Il se joint à la proposition de M. Soldini : mettre des enfants dans des bus pour aller à Colovray n'est pas synonyme d'économies d'énergie, CO₂ ou autre, et cela détruirait la traversée de route de nombreux gamins qui jouissent de ce terrain depuis 60 ans. Cela donne énormément de diversité et de possibilité aux jeunes des quartiers en-haut de la ville de pratiquer un sport qu'ils seraient peut-être privés de faire si cela déménageait à l'autre bout de la ville.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES rappelle, qu'à la base, la Municipalité s'est vue attribuer une mission par le Conseil, par le biais d'un postulat qui demandait de faire un terrain synthétique sur l'ensemble du terrain. Ils ont analysé cette demande qui impliquait un gros investissement. On parle de CHF 1.5 millions pour le synthétique, plus les travaux à faire sur le lieu, car le sol n'est pas adéquat, on arrive à un total entre CHF 2 et 3 millions, pour un seul club, sans compter l'éclairage qui fait partie des demandes du club. De leur côté, ils estiment que ce n'est pas réaliste, ni possible de mettre un éclairage à cet endroit, les voisins n'accepteraient jamais et feront recours. En faisant l'analyse de la demande, ils auraient pu se contenter de répondre que ce n'était pas possible de transformer le terrain en synthétique, ni

de faire l'éclairage pour telle ou telle raison, mais les services SDE et SMM ont essayé d'ouvrir une réflexion plus globale. De leur côté, ils ont la connaissance des demandes du FC Italia et de ses besoins, mais ils ont la conscience des besoins des 50 clubs qui font partie de la ville. Ils sont obligés, en tant qu'autorité, d'essayer d'avoir une manière d'avancer qui pondère ces différents éléments. Ils ont souhaité saisir une opportunité qui se dessinait avec un projet de nouveau terrain à moyen terme du côté de Colovray, en accélérant ce calendrier et de proposer au Conseil d'octroyer ces crédits pour étudier cette accélération du calendrier et demander également au Conseil, non pas de changer l'affectation du terrain actuel, mais d'étudier l'opportunité de le faire. Il s'agit d'un montant de CHF 20'000.- pour lequel, ils n'avaient pas besoin de passer par le Conseil et auraient pu utiliser le budget de la ville. Ils ont souhaité, en revanche, passer de manière transparente comme ils ont eu l'occasion de le dire à la commission. Comme l'a dit M. Monge, cette somme est destinée à l'étude d'une idée qui peut paraître intéressante, même s'il comprend qu'il y a de l'émotion pour des gens qui sont bien à un endroit et ne souhaitent pas être déplacés. Il y a aussi de très belles opportunités potentielles pour un club de déménager du côté de Colovray, même si c'était de manière partielle. Ils ont déjà discuté avec le FC Italia et vont en rediscuter, mais ils ne vont pas réduire leurs horaires ou le nombre d'entraînements. Ils veulent, pour tous les clubs de la ville, leur offrir les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit que l'étude est demandée. Si la pétition a du succès, cela démontrerait que la population est attachée au club. Il faut que les gens aient en tête que la demande initiale était un terrain synthétique, investissement très important pour un seul club dans un parc qui, à l'époque, était en périphérie de ville et qui se trouve maintenant presque au centre. Ils doivent réfléchir en mode autorités. Attendre un mois pour se prononcer, ne changera rien, cela ralentira un processus qui leur semble utile. Il tient à souligner qu'ils vont entendre les arguments du FC Italia et vont faire en sorte que cela se passe correctement pour eux. Il espère avoir rassuré certaines personnes.

M. Sacha SOLDINI remercie M. le Municipal pour sa réponse qui est claire, mais ne le satisfait pas. Elle laisse sous-entendre qu'un terrain synthétique sera cher, que l'éclairage ne sera pas possible, qu'ils ne veulent pas réduire les horaires du FC Italia, mais leur changer leur lieu d'entraînements, de matchs et de vie, ne pose pas de problème. Avec tout ce qu'ils sont en train de faire pour se faire entendre, il demande de leur laisser un mois. Le mois prochain, le Conseil pourra délibérer différemment. Quand on commence à faire des études, on met le doigt dans un engrenage. Les inquiétudes vont se poursuivre pour ce club et il demande de les laisser terminer leur récolte de signatures. Il maintient sa demande de renvoi.

M. Jacky COLOMB entend bien que c'est la réponse à un postulat qui demande un terrain synthétique. Par contre, il a des doutes sur les chiffres avancés par M. le Municipal. Il se demande si la Municipalité a des retours de l'UEFA sur le coût de leur terrain. L'éclairage refusé par les habitants est à prouver, car s'il est bien dosé et fait correctement avec les technologies modernes, cela ne devrait pas poser de problèmes. Il n'y a pas le feu au lac, il est possible d'attendre un mois pour se décider. Il aimerait connaître l'ampleur de la protestation des membres du FC Italia et entendre leurs arguments. Pour lui, cette pétition est aussi une forme de démarche participative, les gens ont envie de dire ce qu'ils souhaitent ou ne souhaitent pas avoir. Il est pour le renvoi au prochain Conseil.

Mme Alexia SEGUY précise, en préambule, qu'elle n'a rien contre le football, mais souhaite porter une autre parole. Le club a 60 ans, elle l'a bien entendu, mais la ville a aussi beaucoup changé. Le quartier s'est densifié avec une population diverse. Cela représente un hectare de terrain et elle estime que les Nyonnais, dans leur ensemble, ont droit à ce qu'une étude soit faite de façon à pouvoir voir l'usage qui peut être fait de ce terrain dans sa globalité. Effectivement, il y a des enfants qui jouent au football, mais aussi à d'autres jeux. Aujourd'hui, les enfants ne bénéficient pas d'un parc, il faut aller un peu plus loin. C'est le même cas pour les personnes âgées. Il y a un intérêt à faire cette étude pour voir les choses dans leur globalité, sachant, en plus, que même pour de petits enfants qui souhaitent faire du football, il y a la possibilité de faire quelque chose.

M. Yann FARGNOLI fait remarquer que, comme toute chose à Nyon, ce stade a une histoire et il en fait partie puisqu'il a été junior au Stade Nyonnais. Que certaines personnes veuillent déplacer les choses, il l'entend et le comprend, mais il faut penser à la population du haut de Nyon, les gens qui viennent en baskets, qui se déplacent à pied au terrain. Il pense qu'il n'y

aura pas qu'un seul club si l'on pose un terrain synthétique et de l'éclairage. Une proposition peut aussi être faite au Stade Nyonnais de pouvoir venir avec leurs équipes juniors. Pour lui, le stade a une vraie valeur. Il y a par ailleurs de jolis parcs, comme celui à la Morâche, qui mériteraient également d'avoir une structure type buvette pour éviter d'avoir des gens le soir qui délabrent les places et laissent des déchets. Laisser des parcs sans aucune activité permet le vandalisme, comme parfois à la patinoire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, 33 personnes demandent le renvoi alors que 34 voix sont nécessaires (un tiers des membres).

Le renvoi n'étant pas accepté, la discussion se poursuit.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS prend acte de ce vote et rassure M. Soldini qu'en cas de pétition, ils la prendront en compte. Ils ne vont pas avancer contre des murs. Quant à la question de la buvette, dans l'étude du complexe multisports de Colovray, ils ont évidemment ces enjeux en tête. Ils aimeraient développer des buvettes mobiles, car ils savent très bien qu'une buvette est une importante source de revenus pour les clubs. Il répète que la question de l'éclairage n'est pas anecdotique, cela peut poser problème. Evidemment, l'avis et la situation du FC Italia sera prise en compte et le but n'est en aucun cas de péjorer ce club dans les réflexions qui auront lieu grâce à cette étude.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est accepté par 70 oui, 2 non et 6 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé se poursuit.

M. Sacha SOLDINI regrette qu'il ait manqué une voix pour le renvoi et il a accepté l'amendement pour sauver les meubles. Il propose au Conseil de refuser ce projet, car ce stade va déplacer des foules pour les entraînements et les matchs. C'est un très mauvais signal donné au club qui va se faire beaucoup de soucis. Il espère que cela ne va pas poser de problèmes dans la récolte de signatures et fait remarquer que le Conseil a toujours soutenu les jeunes et le sport qui leur donne l'opportunité d'avoir du sport près de chez eux. Il demande le vote nominal.

Plus de 20 personnes soutiennent le vote nominal.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que, ce soir, n'est pas prise la décision de déplacer le FC Italia. Ce n'est pas ça dont il est question. C'est de réfléchir, ensemble, à l'avenir du stade de Marens. Pour le moment, personne n'a dit que le FC Italia à Marens était terminé. La question est de savoir s'ils vont rester complètement, un peu ou pas du tout. Ces questions méritent d'être abordées tranquillement, sereinement, avec l'ensemble des parties concernées.

Au vote nominal, le Conseil décide par 63 oui, 14 non et 4 abstentions (*vote en annexe*) :

1. de prendre acte du préavis N° 2022/52 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au Stade de Marens » ;
2. de prendre acte de l'idée de la Municipalité de repenser l'usage du terrain de football de Marens et de lui accorder un crédit de CHF 20'000.- pour l'organisation d'un atelier créatif porté sur la requalification dudit stade de Marens ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.— pour l'étude de faisabilité des étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray ;
4. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

9. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/57
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien sachant perturber est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE ».

Rapportrice : Mme Laure DAMTSAS

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU avoue qu'il a eu un peu de peine à suivre le raisonnement de la commission. A la lecture du rapport, la commission s'attendait à un plan d'actions pratiques et, en fait, la Municipalité ne l'a pas livré. Malgré tout, la commission demande de prendre acte du rapport-préavis. Dans les conclusions, la commission émet toute une série de vœux et joint des brochures. Il veut bien accepter ces conclusions, mais demande à la Municipalité si elle s'engage à suivre ces vœux.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que la Municipalité a eu une discussion assez riche avec la commission. Ils sont bien conscients de ces perturbateurs endocriniens et ils les découvrent au jour le jour. Ils avaient amené le guide de la ville de Lausanne à la commission et sont en train de bien réfléchir à ce qu'ils peuvent mettre en place. C'est un travail au long court qui n'est pas évident. La Municipalité s'engage à réfléchir, à mettre en œuvre des actions concrètes. Ils ont déjà interpellé la FRAJE, la faïtière dont parlait Mme Damtsas. Il y a tout un travail à faire en ville de Nyon, avec les autres réseaux et avec l'OAJE, organe de surveillance. Parfois, comme lors de la construction d'un bâtiment, il faut décider entre privilégier la sortie de secours en cas de sinistre ou l'écologie avec un renforcement des mesures pour l'environnement. Il faut réfléchir entre un instrument, un jeu, un outil par rapport à la sécurité de l'enfant, pas seulement par rapport aux perturbateurs endocriniens. Par exemple, le verre ne peut pas être utilisé. Il faut réfléchir à ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait avec les organes faïtiers. Ils sont conscients de la problématique et ils ont envie d'avancer. La commission a compris que la ville souhaitait aller dans ce sens et développer des mesures le plus rapidement possible, mais pas n'importe comment.

M. Marius DISERENS remercie la commission et sa présidente, ainsi que la Municipalité pour la réponse. Il est vrai que la discussion a été très riche. Mme Gennai et lui-même n'hésiteront pas à revenir devant le Conseil dans quelques mois, si besoin est.

Mme Laure DAMTSAS pense que la Municipalité a pris conscience de la responsabilité qu'elle a et ils ont cherché de manière constructive à apporter des vœux. Elle pense que la Municipalité ne peut pas reculer et ne pas les appliquer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 non :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/57 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE ».

10. Rapport de commission – Préavis N° 2022/60
Place Saint-Martin – Demande d'un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès et de mesures d'accompagnement – Demande d'un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement global de la Place Saint-Martin
Demande d'un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'accroche de la promenade du Jura à la Place Saint-Martin.

Rapporteur : M. Frédéric RAST

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne d'accès à la place Saint-Martin et ses mesures d'accompagnement ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement de place Saint-Martin ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'aménagement de l'accroche de la promenade de Jura sur la place Saint-Martin ;
4. de porter ces trois montants au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans.

11. Rapport de commission – Préavis N° 2022/65
Crédits supplémentaires - 1ère série au budget 2022 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'816'027.- au budget 2022, compensés à hauteur de CHF 1'398'627.-soit un montant net de CHF 417'400.-.

Rapporteur : M. Olivier MONGE lit le rapport de M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 2 abstentions :

1. d'octroyer au Service de l'administration générale, trois crédits supplémentaires de respectivement CHF 75'000.-, CHF 145'000.- et CHF 199'600.- partiellement compensés comme suit :

102.3185.00 – Honoraires, frais d'études	CHF	75'000.-
--	-----	----------

Effet "net" du crédit	CHF	75'000.-
------------------------------	------------	-----------------

115.3185.01 – Honoraires, frais juridiques	CHF	145'000.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit	CHF	145'000.-
------------------------------	------------	------------------

110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	199'600.-
---	-----	-----------

Compensé par :

130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-199'600.-
--	-----	------------

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

2. d'octroyer au Service de la cohésion sociale trois crédits supplémentaires de respectivement CHF 153'000.-, CHF 180'000.- et CHF 231'000.- partiellement compensés comme suit :

765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	153'000.-
--	-----	-----------

768.3012.00 (UAPE Cossynelle) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	180'000.-
---	-----	-----------

769.3012.00 (UAPE Mangettes) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	231'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

7xx.3011.00 – Traitements		
---------------------------	--	--

7xx.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-366'600.-
--	-----	------------

	CHF	197'400.-
Effet "net" du crédit		
3. d'octroyer au Service des ressources humaines un crédit supplémentaire de CHF 76'178.-, entièrement compensé comme suit :		
130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	76'178.-
<i>Compensé par :</i>		
130.3011.00 – Traitements	CHF	-76'178.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		
	CHF	0.-
Effet "net" du crédit		
4. d'octroyer aux Services industriels deux crédits supplémentaires de CHF 616'249.- et CHF 140'000.- respectivement, entièrement compensés comme suit :		
822.3123.01 – Achats d'électricité élus	CHF	616'249.-
<i>Compensé par :</i>		
822.4351.00 – Ventes d'électricité	CHF	-616'249.-
	CHF	0.-
Effet "net" du crédit		
821.3154.01 – Frais de comptage	CHF	140'000.-
<i>Compensé par :</i>		
821.4351.00 – timbre d'acheminement client final	CHF	-140'000.-
	CHF	0.-
Effet "net" du crédit		

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2022/66
Arrêté d'imposition pour l'année 2023.**

Rapporteur : M. Olivier MONGE lit le rapport de M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui, 3 non et 5 abstentions :

1. de maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
2. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 2022/72
Pont de la Redoute – Reconstruction - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 465'600.- TTC sur le préavis N° 2019/160 relatif aux travaux d'aménagement du chemin et du pont de la Redoute.**

Rapporteur : M. Yann FARGNOLI

En préambule, M. Fagnoli remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu pour son premier rapport.

M. le Président le remercie pour la célérité de son rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui, 2 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 465'600. — TTC à la Municipalité sur le préavis N° 160/2019 pour terminer les travaux d'élargissement du pont de la Redoute. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
2. de prendre acte que la participation de la Commune de Prangins représentera un tiers du crédit supplémentaire précité, soit CHF 155'200. — TTC, le montant exact étant à calculer à la fin des travaux sur facture finale.

14. Propositions individuelles

Mme Christine VUAGNIAUX rappelle, qu'en novembre 2019, elle a fait une intervention au Conseil communal pour que la ville installe plus de bancs. En février 2020, elle a déposé un postulat pour installer plus de bancs et d'éventuellement en faire payer quelques-uns par des donateurs. Le Conseil du 5 octobre 2020 ne prend pas acte du rapport municipal qui suggère seulement d'attendre le catalogue de mobilier urbain qui serait présenté « prochainement ». Avril 2021, balade diagnostique du Service de l'urbanisme ouverte à tous les Nyonnais concernant le mobilier urbain. En juin 2021, la Municipalité informe le Conseil qu'elle donnera des nouvelles de ses résultats en automne 2021. Depuis plusieurs années, de nombreuses demandes sont faites au Conseil pour de nouveaux WC publics. Elle aimerait recevoir des nouvelles concernant le catalogue du mobilier urbain, y compris des bancs et des WC publics.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que le catalogue de mobilier est à bout touchant. Cela fait quelques temps qu'il est rédigé, mais ils ont souhaité que les services qui entretiennent l'espace public puissent tester les différents choix qui avaient été faits par les services d'un point de vue opérationnel. Ils arrivent au bout de ces tests et le catalogue sera bientôt montré.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que, depuis quelques jours, le parking est gratuit à Perdtemps. Il est très content quand il y va, car il économise quelques petits sous, mais il se demande ce qu'il en est des recettes de la Municipalité et surtout pourquoi les barrières sont levées.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que la Municipalité n'a pas changé sa stratégie du stationnement. Malheureusement, il y a une panne qui nécessitera encore quelques jours pour être réparée. A son grand désespoir, mais au grand bonheur des commerçants.

Mme Florence DARBRE GUBBINS remercie la Municipalité pour la réalisation d'un passage piétons après pétition et diverses demandes à l'avenue Alfred-Cortot. Il reste juste à sécuriser le trottoir entre le chemin du Couchant et le chemin de la Dôle. Il y a de sorties de voitures vers le café.

M. Claude FARINE rappelle que, le 30 octobre 2019, il avait déposé avec son collègue M. Patrick Buchs, un postulat intitulé « Améliorations énergétiques des bâtiments à Nyon, la Municipalité doit lancer un plan de bataille ». Dans les deux premières lignes, il disait qu'en Suisse les bâtiments sont à l'origine de 40% de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO₂. Or, à Nyon, une grande partie des bâtiments construits entre 1945 et 1990 sont des passoires thermiques très mal isolées. Ils expliquaient également ce qui s'était passé à Onex dans l'opération « Onex rénove » qui a permis de sensibiliser les propriétaires à cette problématique et de faire avancer sensiblement la question de l'isolation des bâtiments et du changement des chauffages. Ils demandaient à la Municipalité qu'elle procède à un inventaire précis du bâti nyonnais et surtout qu'elle mette sur pied une démarche avec un panel de propriétaires. Il trouve que cela traîne longtemps, c'est un point très important pour diminuer les gaz à effet de serre en ville et il aimerait que l'on se saisisse enfin de cette question pour la faire avancer.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui signale que c'est un sujet qui les préoccupe. A l'arrivée de la nouvelle Cheffe de service, plusieurs contacts ont été pris notamment avec le canton de Genève, les communes mentionnées, mais également avec le canton de Vaud qui a lancé avec quelques communes pilotes des projets. Ils vont travailler avec le canton de Vaud, avec les mandataires qui ont déjà travaillé avec d'autres communes. Ils pourront utiliser, en partie, le travail qui a été fait, l'adapter à la ville de Nyon. De plus, ils ont l'argent et le travail commence maintenant.

M. Frédéric RAST s'enquiert sur ce qu'il advient de la mise à ban de la parcelle au bas du chemin des Ruettes. La question a été posée il y a quelques mois et il souhaite savoir si cela avance, car il y a toujours énormément de voitures sur le trottoir.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale que, tant les services, que la Municipalité ou la police, en ont ras le bol. Il y a une nécessité de mise à ban qui est de la responsabilité du propriétaire privé à qui ils écrivent et téléphonent, mais qui ne semble pas pressé de faire cette mise à ban. Ils continuent à mettre la pression, mais dans les responsabilités qui sont les leurs.

M. Olivier RIESEN fait remarquer que les prévisions économiques ne sont pas bonnes. L'inflation est de retour et elle atteint un fort niveau. Les taux d'intérêts en matière hypothécaire sont en augmentation et l'énergie est devenue plus chère. Les augmentations des prix dans les matériaux de construction doublées à des retards de livraisons sur les chantiers sont également une réalité. Fort de ce constat, il demande si la Municipalité a élaboré un plan de priorisation de ses prochains investissements et réalisations.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT se fait un plaisir de lui répondre. Les prévisions économiques sont variables. Pour certains, elles sont bonnes, pour d'autres elles sont mauvaises, pour d'autres encore, ce sont des opportunités. La Municipalité essaie de prendre en compte les différents paramètres par rapport à ces éléments. Il y a effectivement une nécessité absolue de prioriser, c'est une évidence. La Municipalité s'y emploie, ils ont fait plusieurs séances, parfois difficiles, pas parce qu'ils ne s'entendent pas, mais parce qu'ils doivent traiter 350 projets différents qui ont des montants d'investissements de l'ordre de CHF 600 millions alors que leur potentiel jusqu'à la fin de la législature, en tenant compte du plafond d'endettement et de la marge d'autofinancement espérée est de CHF 150 millions. Ils ont beaucoup de projets, des projets qui doivent être hiérarchisés dans le calendrier pour voir ce qui peut être fait. Il note au passage ce soir, dix interventions. Les dix disent que quelque chose est très important et qui devrait se faire avant le reste. C'est pareil à la Municipalité, il y a énormément de projets tous plus importants les uns que les autres pour des politiques sectorielles, pour accompagner le développement de la ville, pour faire face aux défis liés à la crise énergétique, pour répondre à des attentes et des besoins essentiels, importants, nécessaires, sans compter les obligations légales. Ils essaient de faire ce travail. Le plan des investissements va être mis en annexe du prochain budget. Ils constateront qu'ils sont très raisonnables pour 2023 et qu'ils ont encore un certain travail à faire pour les années 2024 à 2026, voire jusqu'en 2030 selon les lignes directrices de la Municipalité. Beaucoup de grands projets, très importants, qui sont attendus par la population, qui sont demandés par les membres du Conseil communal, qui sont exigés par d'autres autorités ou qui sont souhaités par la population. La priorisation est leur pain quotidien.

Mme Marie CALIRI fait remarquer que le centre-ville de Nyon manque de verdure. Le Paléo Festival est agrémenté de grands arbres dans des bacs. En dehors des festivités, ils sont stockés à la Plaine de l'Asse, les uns à côté des autres. Elle demande si la ville de Nyon pourrait approcher Paléo afin de voir s'il est possible d'établir un partenariat et installer ces bacs au cœur de la ville en dehors des périodes où il en a besoin. Cela permettrait de créer des îlots de fraîcheur temporaires en attendant l'aboutissement ou la réalisation des projets en cours.

M. Pierre PATELLI demande s'il est possible d'avoir les 19 degrés dans la salle du Conseil, car il fait affreusement chaud ce soir. Il demande également quelle est la situation du crématoire, suite à l'annonce de M. le Syndic qu'il allait prendre contact avec le propriétaire. Il souhaite avoir une suite de ces négociations. D'autre part, il a appris que des recours ont été déposés et il demande si la commune a dû engager des avocats et ce qu'elle compte faire contre ces recours.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que la Municipalité rappelle qu'elle a déjà expliqué pourquoi ils ont délivré le permis de construire. Ils savaient que des recours allaient être déposés. Ceux-ci ont été regroupés en un seul recours puisqu'ils avaient tous la même cause. Ils sont en attente du retour de la CDAP.

M. Olivier MONGE, en complément de l'intervention de Mme Vuagniaux, et pour rebondir sur l'allusion aux WC publics, se permet de rappeler le postulat qu'il a déposé avec M. Bernhard Willy, intitulé « Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics » déposé au Conseil du 2 février 2015. Il y avait eu une réponse lacunaire sur deux lignes dans un rapport municipal traitant d'un autre sujet, mais ils n'ont jamais eu vraiment de réponse à ce postulat. Il rappelle les trois questions formulées à l'époque :

- qu'un concept général soit élaboré rapidement en vue de l'implantation de WC publics au nord de la ligne CFF
- que soit étudiée et réalisée l'adaptation des WC publics existants y compris une meilleure signalisation de ces derniers dans les rues et le symboliser sur les plans de ville
- qu'un préavis de demande de réalisation soit présenté au Conseil communal prévoyant des adaptations par étapes selon les besoins

Il reconnaît que les vénérables toilettes actuelles sont bien entretenues, repeintes et maintenues. Vu le développement des nouveaux quartiers, des plans de quartiers, des modes de mobilité et d'un nouveau concept urbain tel qu'il apparaît, par exemple, dans la réfection de la route de Divonne, ces questions demeurent, au moins en partie, toujours d'actualité.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que le concept existe bel et bien depuis environ 18 mois. Par contre, ils ont toujours voulu le présenter à la CAU, mais d'autres sujets plus urgents que les besoins en WC publics, ou d'autres objets plus sexy, ont fait qu'ils ont présenté l'Hôtel de Police, les mesures énergétiques et d'autres sujets. Le lendemain soir sera présenté le projet de la Halle multisports de Colovray. Il a pris bonne note et le concept sera présenté à la prochaine séance de la CAU.

M. Sacha SOLDINI a bien écouté le propos de M. le Préfet avant la séance qu'il fallait dire quand cela ne va pas, mais également dire quand cela va bien. Pour sa part, il félicite la Municipalité et la remercie pour la gratuité du parking Perdttemps et il ne veut même pas savoir pourquoi.

M. Pierre GIRARD se réfère au communiqué de presse de la Municipalité du 27 septembre concernant les grilles d'écoulement des eaux pluviales. Des clous ont été posés à côté de ces grilles sur lesquelles il est indiqué que le lac commence à cet endroit et qu'il ne faut rien jeter dans les grilles. Il pense que c'est une bonne initiative, mais qu'il aurait fallu en mettre un à côté de la grille du chemin des Marais. Il s'agit du chemin qui mène à la déchèterie. Il s'étonne que personne ne soit intervenu sur le sujet. Il y a eu, un certain temps, des gens du voyage et il y avait un fait extraordinaire au bord de ce chemin, car ces gens sont bien équipés. Il y avait une machine à laver le linge dont l'alimentation d'eau venait d'un tuyau d'en face, sans savoir précisément d'où et dont l'écoulement des eaux usées partait directement dans la grille du chemin. Il aurait peut-être fallu expliquer à ces gens que cela ne se fait pas. Il a aussi entendu, concernant la gestion des déchets, qu'une benne a été mise à disposition et il a appris que la voirie avait déjà évacué 18 bennes le mardi avant leur départ le dimanche. Il souhaite savoir qui paie pour l'évacuation et le traitement de ces déchets.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui précise que les clous ne vont pas être posés qu'en vieille ville, il y en aura sur l'ensemble du territoire. Concernant les gens du voyage qui étaient présents sur la parcelle 1924 puis 1901, pendant environ un mois, un historique de l'ensemble des atteintes à l'environnement a été documenté par les services de la ville de Nyon qui sera adressé au canton, notamment à la Direction générale de l'environnement. La Municipalité tient à remercier M. le Préfet qui a été vraiment à leurs côtés durant cette période. Bien évidemment, tant la ville de Nyon que la Préfecture ont procédé à tout ce qui pouvait être fait pour mettre fin le plus rapidement possible à la présence des gens du voyage qui avaient déjà laissé d'autres communes dans un état préoccupant. Il se trouve que ces gens ont fait appel à un avocat qui a déposé un recours à la CDAP. Ils ont dû attendre la fin de l'effet suspensif et le retour de la CDAP qui avait demandé une évacuation pour lundi et ils sont partis dimanche.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

15. **Préavis N° 2022/73**
Elaboration du plan directeur communal (PDCom) : Nyon 2040, une vision ambitieuse pour la ville de demain - Demande d'un crédit de CHF 880'000.- TTC pour l'élaboration du plan directeur communal (PDCom) et d'un crédit de CHF 400'000.- TTC pour la réalisation d'études complémentaires - Demande de création d'un poste de travail pour renforcer le Service du territoire - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. **Préavis N° 2022/74**
Projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpage de la Ville de Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'013'000.- TTC pour financer les études et travaux, dont à déduire des subventions cantonales en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 1'168'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. **Communication N° 2022/75**
Administration yonnaise : point de situation sur la sortie des difficultés.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB n'est pas intervenu lors de la discussion des crédits supplémentaires, l'argent étant dépensé, cela n'avait pas beaucoup d'intérêt. Il aimerait, cependant, faire remarquer qu'avec le petit tableau des dépenses qui ont été concédées en 2021 et ce qui a été voté ce soir pour 2022, le total se monte déjà à plus d'un demi-million et que l'on promet un préavis prochainement sur le même sujet, donc il imagine pour demander de l'argent. Il aimerait amener à réfléchir sur les conséquences financières de cette crise. Il y a des nouvelles assez intéressantes, mais il n'a pas trouvé de nouvelles du retour au travail des petites gens. Il entend par ce terme des gens qui ne sont pas des chefs de service, mais qui avaient été en arrêt maladie. Il demande si elles sont revenues au travail ou si c'est toujours aussi difficile. Il remercie la Municipalité pour une prochaine information.

M. Pierre PATELLI intervient au sujet du refus du règlement du personnel. Il a été annoncé dans la presse que les conditions de licenciement étaient le motif de refus. C'était une volonté affichée de la Municipalité de modifier ce point et il demande si elle a changé d'avis et quelle est son analyse. D'autre part, dans cette communication, les démarches de la Municipalité sont décrites pour changer son administration, démarches à louer et exemplaires dans cette deuxième partie de la crise. Cependant, il y a très peu d'informations sur les modifications que la Municipalité veut s'apporter à elle-même, car les causes de cette crise sont aussi dues à la gestion de la Municipalité. La COGES et le Conseil ont refusé le rapport de gestion pour cette crise et il n'y a pas encore de signe de changement. Il y a plusieurs villes, comme à Vevey, qui a maintenant des co-syndics, un homme et une femme. On sait que le poste de syndic peut changer, il peut y avoir une relève intéressante et une réputation à tenir. Il demande si la Municipalité a prévu des changements en son sein et comment elle veut évoluer après cette situation de crise.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER aimerait demander à M. Colomb d'utiliser un autre terme que « petites gens » pour désigner les employés de la ville de Nyon.

M. Jacky COLOMB lui répond qu'il n'avait aucune intention d'offenser les personnes, mais qu'il voulait juste dire que l'on n'avait pas pris en considération, dans cette affaire, les autres personnes que les chefs de service, en tout cas pas sur leur devenir et leur statut actuel. C'était ironique pour marquer la différence entre les chefs de services et les employés.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES lui répond qu'une personne a accepté que l'on communique sur son arrêt maladie et que l'on cite son poste, le secrétaire municipal. Une seule autre personne est encore en arrêt maladie. En réponse à M. Patelli, il lui signale que c'est aller trop loin que de dire que le règlement du personnel a été refusé. Ils sont en négociation avec la délégation du personnel et les négociations ne sont pas terminées. A aucun moment, ni l'une ni l'autre des délégations n'a dit que les négociations étaient terminées. Dans ce cadre, les négociations se font de manière confidentielle, avec des avancées. Il a oublié de souligner que, lors de l'assemblée générale du personnel, même si la Municipalité n'était pas conviée pour défendre leur projet, il a été relevé par la délégation du personnel que les derniers mois de négociations, depuis le premier semestre 2022, d'importants progrès avaient été faits et qu'elles se déroulaient bien, comparé au moment où le SSP avait fait sa publication dans la presse. Plusieurs points font l'objet de discussions au sein de cette cellule de négociations. Il ne va pas les commenter à ce stade. Il y a d'un côté la Municipalité, qui doit représenter les intérêts de l'employeur et la délégation du personnel qui doit représenter les intérêts du personnel. Il sera possible de dire qu'il y a eu une acceptation ou un refus du règlement quand les délégations auront dit qu'elles arrêtent de négocier et que la dernière version est soumise. C'est tordre la réalité que de dire que le règlement est refusé. Il s'agit d'un état des lieux. Le personnel a dit qu'il ne voulait pas de la version présentée par la délégation du personnel. Deux nouvelles dates de négociations ont été fixées et, à ce stade, il est important que cela reste dans cette cellule. Le Conseil sera amené, après, à se prononcer sur le règlement. Il précise que les négociations se passent bien et si, à ce stade, la version proposée a été refusée, une très large majorité (trois quarts des votants) soutenait la poursuite des négociations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. *Postulat de M. Alexander Federau & consorts qui demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse.*

La discussion est ouverte.

Ce sont sans doute les origines romaines de la cité qui ont fait que la lecture de ce postulat a rappelé un adage latin à M. Olivier RIESEN : festina lente, qui signifie hâte-toi lentement. En effet, il se pose la question de la pertinence de ce postulat en raison de son identité matérielle et d'un objet accepté par le Conseil lors de la dernière séance par 75 oui et 1 abstention, le préavis 2022/53, sur l'adoption de la stratégie biodiversité 2022-2030 avec un plan pour la ville. Il s'est amusé à aller voir le site de Ville verte suisse. On y lit qu'il s'agit d'un label pour un vert urbain durable. On lit également que Ville verte fait de la politique, mais ce label est en réalité un outil de promotion. Par exemple, le label exige que dans les zones résidentielles, un grand nombre d'espaces verts soient aménagés. Il n'a rien contre ceci, mais comme rappelé plus tôt, un plan d'action et une stratégie biodiversité ont été acceptés. Ce plan d'action vise précisément à prendre des mesures prônées par le label Ville Verte suisse. Partant, il se demande si ce postulat ne fait pas doublon. Dans tous les cas, il demande un renvoi en commission afin que celle-ci établisse un rapport sur la prise en considération, ou non, de ce postulat, rapport avec une motivation circonstanciée à l'appui sur cette question. Pour sa part, il est convaincu que la mise en route d'une stratégie de biodiversité avec son plan d'action, qui au demeurant a un certain prix pour les finances de la ville, va rapidement porter ses fruits. C'est dans ce sens, qu'il faudrait se hâter lentement avant de prendre en considération ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

19. *Postulat de M. Alexander Federau & consorts concernant un plan canopée.*

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que la Municipalité souhaite que ce postulat lui soit renvoyé directement, car, lors du Conseil communal précédent, la Municipalité répondait à M. Federau qu'elle travaillait sur un plan végétalisation dans lequel elle pensait travailler sur les îlots de chaleur, où et comment planter des arbres. Cela répondra au postulat, d'autant qu'elle avait signalé revenir au deuxième semestre 2023 avec un plan végétalisation qui est identique à un plan canopée.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, 2 non et 3 abstentions.

20. *Postulat de Mme Caroline Bordier intitulé « La nuit, réduisons la pollution et le bruit inutile grâce aux feux clignotants ! »*

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS est heureux de voir que les thématiques de lutte contre le bruit routier et de l'apaisement de la circulation nocturne sont empoignés par ce postulat. De nombreuses études scientifiques ont établi un lien entre une exposition à des bruits très élevés et des troubles du sommeil et du système cardiovasculaire. Le but de la fluidification du trafic lui paraît un peu superflu, les routes nyonnaises ne sont pas vraiment entravées la nuit. Ce qui le gêne est que l'unique mesure demandée est une mesure accessoire. Les villes comme Lausanne ont mis en place un 30 km/h de nuit avec comme mesure accessoire des mises au clignotants. On enlève de ce postulat ce qui est le plus percutant pour l'apaisement du bruit routier. Quand on sait qu'une baisse de 50 à 30 km/h, de nuit comme de jour, baisse par deux le bruit du trafic. En l'état, il n'est pas favorable de demander à la Municipalité un préavis pour une mesure dite, accessoire. Il propose de le renvoyer en commission et voir comment être plus efficace pour protéger la population du bruit du trafic avec des mesures les plus efficaces possibles.

M. Jacky COLOMB pense qu'il n'est pas utile d'envoyer en commission un postulat tel que celui-ci, il est assez clair, la Municipalité peut le prendre. Elle pourra également se prononcer sur l'opportunité de réduire la vitesse, ou pas. Il irait même plus loin et se demande pourquoi les mettre au clignotant. Lors de la nuit est belle, il s'est passablement promené et ce qui l'a dérangé, sont les feux routiers. Qu'ils soient rouges, verts ou jaunes, ils sont éblouissants, on ne voit que cela. Si on supprime les feux verts et rouges, il se demande pourquoi mettre des clignotants, il suffit de les éteindre. D'office, les automobilistes devront faire attention. En Hongrie, une ville a enlevé tous les signaux de la ville. Pas seulement les signaux lumineux, mais tous les signaux (stationnement, prioritaires, limitations de vitesse, etc..) et cela fonctionne très bien puisque tout le monde est obligé de rouler lentement et de faire attention.

M. Sacha SOLDINI souhaite avoir l'avis de la Municipalité sur ce postulat étant donné qu'il y a d'autres mesures associées aux feux. Cela éviterait de l'envoyer en commission qui coûte cher.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ l'informe que la Municipalité étudie déjà le 30 km/h en ville, pour faire suite à un postulat. Elle s'est engagée à l'étudier de nuit, mais aussi de jour dans certains quartiers. Ils ont demandé un délai puisqu'il manque une personne au Service du territoire pour traiter cette question. Le sujet des feux concerne sa collègue.

Au sujet de la question de la mise au clignotant des feux, Mme la Municipale Roxane FARAUT précise que le Conseil peut envoyer le postulat à la Municipalité qui devra étudier la problématique dans l'ensemble.

M. Sacha VUADENS retire sa demande de renvoi à une commission.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, 1 non et 4 abstentions.

20bis Interpellation de M. Yves Félix & consorts intitulée « Face aux vents contraires qui soufflent sur les finances, comment la Municipalité va-t-elle naviguer ? »

Mme Chloé BESSE présente l'interpellation en l'absence de M. Yves Félix. Celle-ci traite de l'impact qu'auront les trois annonces simultanées suivantes sur les finances et le budget à venir : la sortie du budget 2023 du Conseil d'Etat qui prévoit des recettes fiscales en moins, celle de la péréquation, à savoir que le Conseil d'Etat a annoncé qu'il sollicitait une année supplémentaire pour traiter de l'initiative SOS Communes et y opposer un contre-projet revoyant tout le système péréquatif et enfin l'annonce de la fin des taux négatifs de la BNS.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond immédiatement. En réponse à la première question, il signale, qu'à ce jour, le budget a été établi sur les faits et chiffres qu'ils connaissent et maîtrisent et si des modifications cantonales devaient influencer la période 2023, la COFIN en serait avertie. La Municipalité exprime en outre son mécontentement vis-à-vis du canton qui concède des cadeaux fiscaux non seulement sur ses propres impôts, mais qui impactent aussi les recettes des communes. Elle espère que les Députés se rangeront du côté des communes et corrigeront la volonté cantonale. En réponse à la deuxième question, il l'informe que le budget qu'ils vont présenter pour 2023 permettra de rendre toutes les prestations actuelles, voire plus dans certains cas. Comme pour les préavis qui viennent en cours d'année et sont acceptés par le Conseil après la validation du budget, les montants viendront s'ajouter au budget existant, si nécessaire.

M. le Municipal poursuit avec la troisième question en précisant que la Ville de Nyon n'est aucunement associée aux discussions en cours, mais l'ACV (association des communes vaudoises) dont le Syndic est membre du comité, a appelé le Conseil d'Etat à un dialogue Canton – Communes pour trouver des compromis acceptables, afin de ne pas pénaliser les finances des Communes. A ce jour, ils n'ont aucun retour, si ce n'est que le Conseil d'Etat a demandé une année supplémentaire pour traiter l'initiative SOS Communes et donc la Municipalité n'a malheureusement pas d'autres informations à communiquer.

Enfin, les organes de financements auxquels la Municipalité doit recourir n'ont pas attendu pour modifier leur taux de prêt. Un exemple a été donné à la COFIN lors de la séance de septembre qui traitait du taux d'imposition : ils ont emprunté fin 2021 à 0,3% pour un montant de CHF 10 millions à 7 ans. En juin 2022, pour un montant de CHF 9 millions à 6 ans, le taux était passé à 1,95%. La prévision de ces nouveaux taux et leurs répercussions financières ont été intégrées dans le budget 2023 ; la COFIN recevra tous les détails sur la manière dont ils ont calculé ces taux. Cette augmentation du coût de l'argent ne va pas changer leur politique d'emprunt, mais doit les rendre encore plus attentifs à gérer au plus près l'augmentation de la dette. La relation entre les charges et les recettes devra ainsi faire l'objet d'une attention soutenue afin de conserver une marge d'autofinancement la plus élevée possible et ainsi recourir le moins possible à la dette.

Mme Chloé BESSE remercie beaucoup M. le Municipal. Elle signale que le parti socialiste restera vigilant sur les prestations et les investissements qui devront être maintenus lors du budget.

20ter Interpellation de Mme Chloé BESSE & consorts intitulée « Crise énergétique, inflation, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle ? Quelles mesures pour les personnes les plus précaires »

M. Sacha VUADENS présente l'interpellation et fait remarquer que depuis le début de la pandémie, les événements exceptionnels se succèdent à une vitesse folle. Qui pouvait penser il y a encore une année, qu'après avoir supporté, tant bien que mal, des mesures de gestion du COVID assez éprouvantes, qui pensait vraiment que nous allions vivre une guerre sur le sol européen, avec non seulement une insécurité militaire, mais même nucléaire et également, et plus concrètement, une flambée des prix de l'énergie avec menaces de pénurie pour cet hiver ? Qui pouvait penser que nous allions vivre une inflation jamais vue depuis des années ? Qui pouvait penser encore que les primes d'assurances maladie allaient bondir de 6,1% en moyenne cette année pour les Vaudois ? La réponse est : personne. Toutefois les éléments

cumulés font que les ménages suisses vont voir leurs frais essentiels bondir de plusieurs centaines de francs par mois. Pour se chauffer, pour se nourrir, pour se soigner, en bref, pour vivre. Comme mentionné dans l'interpellation, les familles et personnes précaires vont évidemment être les plus touchées, mais le risque de voir des familles et personnes basculer dans la précarité n'a jamais été aussi certain. Bien sûr, des aides sont en train d'être discutées au niveau national et cantonal, mais ils pensent que le niveau communal a aussi son rôle à jouer et aider à sa mesure les habitants des communes. Celles-ci ont, elles aussi, montré qu'elles pouvaient être créatives lorsqu'il s'agissait d'aider nos concitoyens en période de crise. Il rappelle que le Conseil a dégagé plus d'un quart de millions de francs supplémentaires au budget 2021 et dégagé plus de CHF 350'000.- par la suite pour les commerces il y a deux ans, avec une valeur finale de CHF 2.5 millions selon les dernières communications. Le parti socialiste est convaincu qu'il peut exister plusieurs pistes pour aider la population nyonnaise en général, et les personnes en situation de précarité en particulier.

La Municipalité répondra ultérieurement.

21. Divers en rapport avec la séance

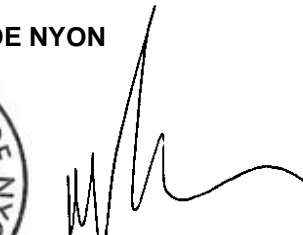
Mme la Municipale Roxane FARAUT, au nom de la Municipalité, remercie Messieurs les Conseillers Rast et Fagnoli qui traitaient deux préavis de la Municipalité qui nécessitaient une certaine urgence. Elle les remercie pour la célérité avec laquelle ils ont rendu leur rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h13.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : vote nominal rapport 2022/52

Vote 4 : Rapport 2022-52

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.10.2022 21:45:01

Total de résultats :

Oui :	63	77.78 %
Non :	14	17.28 %
Abstention :	4	4.94 %
Total :	81	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	oui
CARDINAUX Muriel	oui
CHAPERON Fabrice	oui
CHEVALLAY Monique	oui
DAVERIO Justine	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	-
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithya	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARLEN Dominique	oui
MARQUES Manuel	-
MONTECCHIO Chiara	oui
NAEPFLIN Jacqueline	oui
REXHAIJ Ermira	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	oui
URFER Julien	oui
VUADENS Sacha	oui
ADNANE Alexandre	oui
ANDRIEVICI Damien	oui
BAJULAZ Romain	-
BERTOLA Carinne	oui
BORGES Maria Ana	oui
CAYROL Tania	oui
DELAHAYE Sébastien	-
DISERENS Marius	oui
DUPASQUIER Armelle	-
DUPUIS Alexandre	oui
FARINE Mathieu	oui
FEDERAU Alexander	oui
GERBER Joelle	-
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
RAST Frédéric	oui
ROCHAT Vadim	oui
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	oui

SOLIMINE Gianluca	oui
WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	oui
ZOPPI Léo	-
ALESSANDRO Giovanni	-
ALLAMAND Victor	oui
BURDET CIVIERO Sabrina	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	oui
GROSJEAN Daniel	non
HANHART Jacques	-
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	Abstention
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Mathilde	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BRAUNWALDER Alex	oui
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	non
UELTSCHI Bernard	-
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	-
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	Abstention
BÜRKI Véronique	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	oui
JAQUIER Camille	non
KIRCHNER Volker	-
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	-
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	Abstention
RAMOS Francia	oui
RIESEN Olivier	oui
RRAHMANI Ramadan	oui
SANTANTONIOU John	Abstention
SAUERLAENDER Michael	non
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	-
DELLEY Stéphane	-
ENGGIST Béatrice	-
FARGNOLI Yann	non
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	-
SOLDINI Sacha	non
WEAVER David	non